



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE
BORDEAUX

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

COLLEGE DE
PIAN SUR GARONNE

BP 70015
33490 SAINT MACAIRE

Secrétariat

Téléphone : 05 57 98 11 50
Télécopie : 05 56 76 84 33

ce.0332934k@ac-bordeaux.fr

Président :
M. CHICHE,
Principal

**Secrétaire de
séance :**
Mme LALANNE,
Parent d'élève

Transmis-le :

18/12/2012

Affiché le :

18/12/2012

Procès Verbal

De la séance du Conseil d'Administration Du Mardi 27 Novembre 2012 – 17h30

À Pian sur Garonne en salle 2

Séance n° 2

Membres excusés :

- M. Michel HILAIRE
- M. Thierry LORRIOT

Nombre de membres présents : 23 présents dont un invité à 17h30

Quorum : 12

Ordre du jour :

- I-2. Installation du Conseil : Règlement intérieur
- I-3 : Composition de la commission permanente, du conseil de discipline.
- I-4 : Délégation du Conseil d'Administration à la commission permanente
- II-Affaires financières :
 - II-1- Budget 2013
 - II-2-Autorisation de voter les contrats et conventions 2013
 - II-3-Affaires financières : décisions modificatives
- III- Personnels :
 - III-1-Dotation en personnel ATTEE
 - III-2-Dotation en personnel administratif
- IV- Bâtiments :
 - IV-1-Plan particulier de mise en sécurité (PPMS)
 - IV-2-Information sur les travaux de sécurisation du hall
 - IV-3-Demande d'utilisation du gymnase par le judo club
- VII- Vie scolaire, scolarité, stages.
 - VII-1-Conditions de rentrée
 - VII-2-Bilan du foyer, composition du nouveau bureau et projets
 - VII-3-Bilan de l'AS
 - VII-4-Précision calendrier 2012-2013
- VIII-Pédagogie
 - VIII-1.Rapport de fonctionnement pédagogique du chef d'établissement
 - VIII.-2-Demande de moyens supplémentaires.
Accompagnement éducatif 2012-2013
 - VIII.-3-Notifications moyens volet culturel du projet
d'établissement 2012-2013
- IX- Questions :
 - Parents : néant
 - Elèves : menus, organisation self, bousculades couloirs.
 - Collectivités : Néant

N° et nature des questions traitées		Nombre de feuillets
I	Conseils	3
II	Affaires financières	3
III	Personnels	1
IV	Bâtiments	1
V	Carte scolaire	
VI	Postes budgétaires	
VII	Vie scolaire, scolarité, stages	2
VIII	Pédagogie	
IX	Questions diverses	1
		11

Le Président

Le secrétaire

Le destinataire

OBJET : I / Installation du Conseil

Réservé au
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

Approbation du procès Verbal du Conseil d'Administration précédent :

VOTE :

Nombre de votants : 22

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 10

I- Installation du Conseil :

L'EPL est administré par un CA qui constitue l'assemblée délibérante. Il se veut un lieu privilégié de dialogue d'échange de point de vue. Il appartient au Chef d'Etablissement Président du CA de diriger les débats tout en favorisant l'expression de ses membres. Il obéit à des principes de représentation tripartite, l'ensemble des dispositions relèvent du Code de l'Education.

Il est donc nécessaire pour ouvrir cette nouvelle année d'adopter le règlement intérieur tel qu'il vous a été communiqué en annexe 1

VOTE :

Nombre de votants : 22

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 10

Les différents collèges ont été invités à préparer une proposition de liste de participation aux instances réglementaires commission permanente, conseil de discipline, commission fonds social

Commission permanente :

Article R421-37 du code de l'Éducation

- Le chef d'établissement, Président
- Le gestionnaire
- Le représentant de la collectivité de rattachement
- 3 personnels enseignants et d'éducation
- 1 personnel ATOSS
- 3 représentants des parents
- 1 représentant des élèves

Article R421-38 3

« Pour chaque membre élu de la CP, un suppléant est élu dans les mêmes conditions »

OBJET : I / Installation du Conseil

Réservé au
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

Commission permanente

prénom/ NOM Titulaire	Prénom/ NOM Suppléant
Stéphane DUFOUR	Thierry LORRIOT
Chantal LALANNE	Richard LOSSE
Stéphanie ROUSSILLON	Andres MBOMO
COURBIN J-Michel	CONFRERE Charline
TRUCTIN Catherine	BLIQUY J-Christophe
MARQUEZ Alain	LIBERT Sophie
CAMON-GOLYA Bénédicte	LASSERRE Catherine
PELUCHON Margot	LYOEN Camille

Composition du Conseil de discipline :

Décret du 30 août 1985 modifié article 31 :

- Le chef d'établissement, Président
- La CPE
- Le gestionnaire
- 4 personnels enseignants et d'éducation
- 1 personnel ATOSS
- 3 représentants des parents
- 2 représentants des élèves

Pour chaque membre titulaire un suppléant est élu.

Prénom/ NOM Titulaire	Prénom/ NOM Suppléant
Valerie DERANGEON	Christophe DEZIER
Andres MBOMO	Christelle FONTEYREAU
Karine SESMA	Patrick TAUZIN
LIBERT Sophie	ROUILLON Magalie
SALAVERT Romain	CAUJOLLE Stéphanie
FOURCADE M-Camille	GAUTHIER Jérôme
MARQUEZ Alain	PRODHOMME Matthieu
MARCHAND Pascale	OLIVIER Chantal
PELUCHON Margot 3°E	LACOMBE Emile 3°C
LYOEN Camille 3°D	CROIZET Sarah 3°E

OBJET : I / Installation du Conseil

Réservé au
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

Composition de la Commission de Fonds Social

Composition libre, proposition au CA :

- Chef établissement : M CHICHE
- Gestionnaire : M PROVOST
- CPE : Mme GUNSETT
- L'assistante sociale : Mme LAGREDE
- 1 Parent :

Proposition des parents : Madame LIGOU Titulaire
 Mme ALLUE Suppléante

Nouveauté : présence de l'assistante sociale

I-4. Délégation du Conseil d'Administration à la commission permanente (annexe 2)

Il est exposé les différents thèmes dont la délégation du Conseil d'administration au profit de la commission permanente est autorisée et qui sont rappelés dans l'annexe 2;

VOTE : Délibération concernant les délégations

Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : II / Affaires financières

Réservé au
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

Budget : Présentation du budget 2013

Mise en œuvre pour l'exercice 2013 :

Du décret 2012-1193 du 26 octobre 2012 portant Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC)

Du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Du décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable

Les objectifs de ce budget : Suivre les projets de l'établissement avec les moyens donnés.

La subvention de fonctionnement est en baisse de 11% en raison de la déduction d'une partie de la viabilisation du service de restauration.

Un certain nombre d'actions du projet d'établissements ont commencé. Certaines sont onéreuses, elles pourront être arrêtées si les promesses de fonds ne se concrétisent pas.

Les difficultés : Pas de calendrier scolaire fixe pour 2013-2014 au moment de l'élaboration du budget.

Doute sur la nature de la participation de la part restauration en viabilisation. Ne s'agit-il pas d'une compensation ?

Les tarifs de restauration augmentent de 4%. Le montant dans l'assiette diminue de 0,10€.

Pas d'engagement de la communauté de commune notifié. M. PROVOST rappelle que sans engagement de la Communauté de Commune, le projet piscine ne pourra être mené à terme.

A la suite de l'exposé extrêmement précis de M. PROVOST et des échanges avec les participants, le budget 2013 est arrêté :

Pour les dépenses de fonctionnement à la somme de 453.727,65€

Pour les recettes en section fonctionnement à la somme de 452.348,23€

VOTE : adoptez-vous le budget 2013 arrêté à :

453 727,65 € de dépenses en section de fonctionnement

452 348,23 € de recettes en section de fonctionnement

Nombre de votants : 22

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 3

OBJET : II / Affaires financières

Réservé au
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

Commande Publique :

Délégation au chef d'établissement pour conclure les marchés publics ;

VOTE : Délibération soumis au vote :

Vu le code de l'Education Nationale et spécifiquement les articles L 421 et suivants et l'article R421-20 modifié;

Vu le décret 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement;

Vu le CMP et spécifiquement les articles 26 définissant les seuils et procédures formalisées de passation des marchés publics et 28 relatif aux marchés à procédures adaptées;

En matière de marchés de fournitures, services et travaux : Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement du collège de Pian sur Garonne pour conclure sur l'exercice 2013 tout marché de fournitures, de services et de travaux destiné au fonctionnement du collège de Pian sur Garonne dans les domaines pédagogiques, logistiques et administratifs;

Cette délégation est consentie dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du CMP

Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Durée des amortissements :

Le conseil exprime le vœu de voir la durée des amortissements réduite à 2 ans sur les matériels audiovisuels informatiques à l'avenir.

VOTE : Décidez-vous de fixer par défaut pour les biens acquis par l'établissement et, sauf indication contraire de la collectivité, dotés par le Conseil Général une durée d'amortissement de 5 ans linéaire prorata temporis.

Nombre de votants : 22

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

OBJET : II / Affaires financières

Réservé au
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

Acceptation d'un don :

M.CHICHE expose qu'à la suite des difficultés rencontrées par les élèves lors du dernier séjour en Grande-Bretagne, l'organisme prestataire a reversé une indemnisation aux élèves concernés. Les parents de Rachel ROUZAUD, élève participant au voyage, ont souhaité reverser au collège le montant de l'indemnisation pour aider les prochains voyages et sorties et ont adressé dans ce sens le courrier joint en annexe.

VOTE : Acceptation du don de M.et Mme ROUZAUD

Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions modificatives pour information :

M.PROVOST expose la décision modificative n°6 pour information inscrivant des crédits affectés au budget (P2, OFAJ, subvention de viabilisation). Cette décision est immédiatement exécutoire.

Décision Modificative pour vote :

M. PROVOST présente la décision modificative n°7 pour vote. Elle comprend l'ouverture de nouveaux crédits (loyers et don) ainsi qu'un prélèvement pour la restauration. La situation des réserves et du fonds de roulement est rappelée.

VOTE :

Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : III / Personnels

Réservé à l'inspecteur
d'Académie
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

1. Dotation en personnel ATTEE :

-Difficultés lourdes du service confronté aux contraintes évoquées dès le 1^{er} Conseil.

-Une réunion syndicale a eu lieu le 26 Novembre.

-Proposition du Conseil Général :

Fin de contrat de Mme MOUCHEZ, contractuelle sur remplacement de Mme Corinne MONTION en arrêt depuis octobre 2011.

Recrutement via une structure de réinsertion d'un personnel pour 20 heures sur temps scolaire payée par le Conseil Général.

Autorisation de recruter un CUI 20h cofinancé CG33 sur 6 mois.

Mme LASSERRE, représentante des personnels ATOSS intervient pour confirmer l'inquiétude du personnel, ce qui souligne pour le conseil l'urgence à réfléchir à une réponse sur le fond (pour la rentrée prochaine).

2. Dotation en personnel administratif (annexe 12)

Situation difficile.

Autorisation de recruter un CUI prévu en Vie Scolaire sur le secrétariat.

Réponse du Rectorat recrutement d'un CAE-CUI.

Quelle réponse pour la prochaine rentrée ?

OBJET : IV / Bâtiments

Réservé à l'inspecteur
d'Académie
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

1. Plan particulier de mise en sécurité

M.CHICHE expose le PPMS qui peut être déclenché par les autorités ou par le chef d'établissement, s'il est informé ou s'il est témoin d'un danger grave et (ou) imminent.

Le plus urgent est de sécuriser les personnes et de se mettre à l'abri ; puis par téléphone, rechercher les informations

S'il s'agit d'un incident majeur, on aura gagné du temps en ayant déclenché la mise à l'abri, s'il s'agit d'un incident mineur la mise à l'abri déclenchée aura servi d'exercice

M.BELLARD, en qualité de maire du PIAN intervient pour compléter les informations en précisant son rôle lorsqu'il y a un tel déclenchement.

VOTE : Adoptez-vous le Plan Particulier de Mise en Sécurité modifié ?

Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

2. Information sur les travaux de sécurisation du Hall

Des malfaçons affectent le toit de l'établissement et se traduisent notamment par une dégradation des velux du Hall. Les garanties décennales arrivant très bientôt à échéance, il a été demandé à ce que les procédures juridiques soient relancées. En conséquence des filets de protection seront posés par mesure de prudence

3. Demande d'utilisation du gymnase par le judo club :

Autorisez-vous le Chef d'Etablissement à signer la convention d'utilisation ponctuelle du Gymnase par le Judo Club des Coteaux Macariens ?

VOTE : 22

Nombre de votants :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : VII / Vie scolaire, scolarité, stages

Réservé à l'inspecteur
d'Académie
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

1. Conditions de rentrée :

M.CHICHE expose les conditions de cette rentrée, niveau par niveau.

Le tout est repris dans l'annexe 5

- Deux assistants de Langue :
 - M Peter Miller
 - Melle Raquel Cartelle Garcia
- Continuité de la chorale
- Reprise de l'atelier photo
- Poursuite de l'Atelier Scientifique
- Poursuite de la Formation BIA
- Ouverture d'un club aéromodélisme
- Continuité des clubs
- Bridge
- Echec
- Journal
- Agenda 21

En secrétariat un demi-poste supplémentaire a été obtenu au mois de novembre en la personne de Mme CARILLAT Eve CUI CAE

En vie scolaire:

Un demi-poste d'assistant d'éducation supplémentaire a été octroyé pendant les vacances d'été auquel se rajoute un CAE CUI recruté également en novembre Mme DELAYE Laure.

2. Bilan du foyer, composition du nouveau bureau et projets :

Présidente Mme Fourcade

Secrétaire Mme Guichoux

Comptable M Marquez

Les élèves ont rédigé des fiches descriptives des clubs qu'ils imaginent créer (nom du club, responsables, contenu, horaire, évaluation des besoins en matériel, nécessité d'intervenants ou non). Les fiches ont été conservées de façon à pouvoir en discuter avec le bureau élèves fraîchement élu.

a. Club théâtre proposé

b. Club méditation

Le bureau élève est très important

Une prochaine réunion devra fixer les projets 2012 2013

OBJET : VII / Vie scolaire, scolarité, stages

Réservé à l'inspecteur
d'Académie
Directeur des Services
Départementaux de
l'Éducation de la Gironde

3. Bilan de l'Association Sportive

143 licenciés soit une évolution forte. Les activités proposées en compétition sont la gymnastique, le handball, le basket-ball, le rugby et le cross. S'ajoutent à celles-ci les sports de raquette et foot en salle en animation.

Côté financier nous constatons une nette augmentation au niveau du prélèvement UNSS ainsi qu'au niveau «transports» qui est due en partie pour ce secteur, à la participation d'un nombre plus important d'élèves aux compétitions départementales et académiques.

Inquiétude face à l'augmentation du cout des transports:

2011-2012 : 1191 euros

2012-2013: 1724 euros

4 mairies participent pour 950 euros et il y a lieu de les remercier

4. Précisions calendrier

L'arrêté de Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux fixe dans son article 1 les dates du mercredi 3 avril et 22 mai après- midi pour le rattrapage des jours de congés supplémentaires de Toussaint.

Le mercredi 3 avril 2013 de 13h à 17h10 emploi du temps du jeudi matin semaine A.

Le mercredi 22 mai 2013 de 14h à 17h10 emploi du temps du jeudi après- midi semaine B.

OBJET : IX / Questions diverses

Réservé à l'inspecteur
d'Académie
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education de la Gironde

**Rapport de fonctionnement pédagogique du Chef
d'Établissement (annexe 9).**

Il s'agit cependant d'un document qui ne peut pas retracer la totalité des fonctionnements. Quelques fonctionnements, quelques actions auront peut être été oubliées. (Il ne faudra pas en tenir rigueur).

Bilan annuel à rapprocher du projet d'établissement

Diagnostic de l'établissement

Rappel des objectifs annuels et pluriannuels du projet d'établissement

Actions mises en œuvre

Les moyens mobilisés sont présentés :

- sur DGH,
- association domiciliées dans l'établissement,
- corps d'inspection
- partenariats

Résultats obtenus

Support en vue de propositions d'actions éventuelles

Point non traité à inscrire à l'ordre du jour du prochain CA :

Accompagnement éducatif

Questions Diverses :

Parents : -

Elèves : menus, organisation du self et bousculades couloirs

Principal : -

**Points non traités à inscrire à l'ordre du jour du prochain CA si
non évoqués lors des réunions de délégués avec CPE.**

